

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2147

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 9 SEXIES

Après le mot :

« impôts, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« après l'année : « 2025 », sont insérés les mots : « et entre le lendemain de la promulgation de la loi n° xxx du xxx de finances pour 2026 et le 31 décembre 2027. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à une modification de la date d'entrée en vigueur du dispositif, rendue nécessaire par le vote du projet de loi finances pour 2026 en cours d'année 2026.